

013/007

L'AN DEUX MILLE TREIZE
Le 27 MARS à 18h 00

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS.

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Bernard DOAT, Danielle CONDO, Germinal GRINO, Paulette VERGNES Dominique DUASO-ORTAS, Jean-Marie BIRBES. Joseph POMAR .

Excusés : Michèle RIEUX, Martine PALMIERO, Marie Françoise JOURNES

Absents : Mohamed EDDAH, Sandrine GOMEZ

AFFECTATION DE RESULTATS 2012 – BUDGET PRIMITIF 2013 La Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Centre Communal d'Action Sociale de Gaillac fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :

Déficit reporté au 31/12/2011	10678,08 €
Déficit exercice 2012	466.48 €
Résultat cumulé (Déficit) au 31/12/2012	11144.56 €

Section de Fonctionnement :

Excédent cumulé au 31/12/2011	81468,26 €
Excédent exercice 2012	45 733.15 €
Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2012	127 202.41€

Sur proposition de la Vice-Présidente et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 présentement closes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen, la Vice-Présidente – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales – s'étant retirée au moment du vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2012,

APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur Municipal

DECIDE, l'affectation des résultats 2012 suivante :

Section d'Investissement :

Reprise de déficit antérieur reporté	
Ligne 001 budget 2013 soit	11144.56 €
Couverture du besoin de financement (ligne 1068 du BP 2013)	11144.56 €

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	
Ligne 002 recettes du budget primitif 2013 soit	116 057.85 €

DONNE délégation à la Vice-Présidente et au Maire-Adjoint Déléguée de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

ET EXECUTOIRE

Transmis en Préfecture.

Le 02/04/ 2013

Présidente

MICHELE RIEUX